



**ICI UN
BATIMENT
VIDE**

**APPARTENANT À LA
MAIRIE**

LA FRANCE CONNAIT UNE CRISE DU LOGEMENT

En France, il y a 4,2 millions de mal logé.es et au moins 330 000 SDF quand dans le même temps on compte 3,9 millions de résidences secondaires et 3,1 millions de logements vacants.

POURTANT

Selon l'article de loi L345, l'État est dans l'obligation d'héberger toute personne le nécessitant.

UNE SOLUTION EXISTE : LA

**MISE A DISPOSITION DES
BATIMENTS MUNICIPAUX
INUTILISÉS**

La mairie a la capacité de réhabiliter et de mettre à disposition des bâtiments municipaux inutilisés pour celles et ceux qui en ont besoin. Nous rappelons que si les lieux sont impropres à l'utilisation, c'est souvent parce que les pouvoirs publics les ont laissés à l'abandon pendant de nombreuses années.

La mairie doit stopper les démolitions et faire le choix de la rénovation.

Pour construire un réseau local et populaire de solidarité active:

ORGANISONS-NOUS !

Contact :